

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VANNE

SEANCE DU 17 JANVIER 2019

COMPT E - R E N D U

Nombre de conseillers : 7
En exercice : 7
Qui ont pris part à la
délibération : 6
Date de la convocation :
14/01/2019
Date d'affichage :
18/01/2019

L'an deux mil dix-neuf, le **dix-sept janvier à vingt heures**, le Conseil Municipal convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de **Monsieur Joël MONGIN**, Maire.

Présents : M. MONGIN Joël, M. DOUHET Rémy, M. BOURGOIN Rémi, Mme. LE QUERE Martine, Mme PERRON Virginie, M. GROSJEAN Xavier

Absent non excusé : M. CAPPELAERE Nicolas.

Secrétaire de séance : M. GROSJEAN Xavier.

Ordre du Jour :

- 1) Tarif de l'affouage 2018/2019
- 2) Assiette des coupes 2019
- 3) Choix de l'entreprise pour le plateau surélevé
- 4) Vente d'un terrain à bâtir
- 5) Vente de photos aériennes
- 6) Acquisition d'un défibrillateur automatique / proposition CC4R
- 7) Questions diverses.

Objet de la délibération – Tarif de l'affouage 2018/2019

Le Maire rappelle le tarif de l'affouage pour 2017/2018 qui était de 30 € par portion.

Il propose de maintenir ce tarif pour 2018/2019.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de maintenir le tarif de l'affouage à 30 € pour 2018/2019.

Objet de la délibération – Assiette des coupes 2019

Le Maire présente le tableau d'assiette des coupes 2019 fourni par l'ONF :

Unité de gestion	Coupe	Surface à parcourir (ha)	Volume total prévisionnel de la coupe (m3)	Mode de commercialisation proposé	Commentaires
21_af	AMEL (Amélioration)	6,89	350	Futaies affouagères	Coupe prévue à l'aménagement
33_af	AMEL (Amélioration)	5,32	250	Futaies affouagères	Coupe prévue à l'aménagement
35_af	AMEL (Amélioration)	5,88	250	Futaies affouagères	Coupe prévue à l'aménagement
3_j	E1 (Eclaircie)	2,09	30	Delivrance	Coupe non périodique

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité l'assiette des coupes 2019.

Objet de la délibération – Choix de l'entreprise pour le plateau surélevé

Le Maire présente les propositions reçues dans le cadre de l'aménagement de sécurité qualitatif envisagé avec la mise en place d'un plateau surélevé.

5 devis ont été reçus :

- Entreprise Roger Martin : 15 626 € HT
- Entreprise Colas : 14 274 € HT
- Entreprise Bongarzone : 13 000 € HT
- Entreprise Eurovia : 14 937.20 € HT
- Entreprise SRTP : 12 809 € HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve, à l'unanimité, l'offre de la société SRTP et charge le Maire de signer le devis.

Objet de la délibération – Vente d'un terrain à bâtir

Le Maire présente la candidature de M. DELOY Jérôme et Mme JEANNEREY Nadège pour l'achat d'un terrain à bâtir communal situé rue de la Plaine et cadastré ZH62. Il propose de céder ce terrain de 15a87 pour la somme de 1 587 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve, à l'unanimité, la vente du terrain cadastré ZH62 au prix de 1 587 € et charge le Maire de signer les documents relatifs à ce dossier.

Objet de la délibération – Vente de photos aériennes

La commune a acheté à la société Est Air Photos des clichés aériens et les propose à la vente aux personnes intéressées.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de fixer le prix de vente au prix d'achat soit 10 € par clichés.

Objet de la délibération – Acquisition d'un défibrillateur automatique / proposition CC4R

La CC4R propose d'acquérir un défibrillateur automatique pour un coût d'environ 1 000 € HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, dit que la collectivité est intéressée par cet achat sous réserve que l'estimation annoncée soit correcte.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie conforme,

Le Maire, Joël MONGIN

